

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**COMMUNE DE ROUESSE-VASSE**  
**3, PLACE DE LA MAIRIE**  
**72140**  
**TEL. : 02.43.20.14.51.**  
**E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Date de convocation :**  
18 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,

**Date d'affichage :**  
28 février 2022

**Etaient présents :** François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Jean-Michel Couanon, Bénédicte Couanon-Mezieres, Alain Debieu, Benoît Haté

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

**Absent(s) excusé(s) :** Sylvain Allaine, Gérald Bernard, Hélène Carton, François Verhaeghe

**Absent(s) :** Frédéric Goupille

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Michel Couanon a été élu secrétaire de séance.

Clémentine Vérien ayant dû s'absenter en cours de Conseil, ses votes n'ont pas pu être inscrits.

---

**20222402-01 : Régularisation de créances irrécouvrables suites à impayés**

Suite à des impayés de loyer sur la commune de Rouessé-Vassé et au décès de Monsieur CORTIAL Renaud, la succession étant déficitaire, il nous appartient de régulariser la somme de 2 348,38€.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 8 voix « pour » et 1 voix « abstention » pour l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 2 348,38€ par l'émission d'un mandat et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

**20222402-02 : Régularisation de créances irrécouvrables suites à liquidation judiciaire**

Suite à la liquidation judiciaire sur la commune de Rouessé-Vassé de Monsieur Gilbert Loutreuil, il nous appartient de régulariser la somme de 6 018,15€.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 8 voix « pour » et 1 voix « abstention » pour l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 6 018,15€ par l'émission d'un mandat et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

### **20222402-03 : Effacement de dettes prononcé par la commission de surendettement**

La commission de surendettement des particuliers de la Sarthe a constaté la situation de surendettement de Monsieur SASTRE MIRALLES Sébastien. Le montant des dettes s'élève à 417,69€ correspondant à des frais périscolaires et une redevance ordures ménagères 2020.

Vu le courrier de la Trésorerie de Conlie en date du 01/04/2021 sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable,

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le conseil municipal délibère et vote à 1 voix « contre » et 7 voix « pour » l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 417,69€ par l'émission d'un mandat et autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

### **20222402-04 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS**

La participation et le coût de fonctionnement ULIS pour un enfant domicilié sur Rouessé-Vassé et scolarisé sur la commune de Loué s'élève à un montant de 600€ pour l'année scolaire 2021-2022. Il convient de demander au conseil municipal d'accorder cette subvention d'un montant total de 600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de la subvention d'un montant de 600€ sur la commune de Loué.

### **20222402-05 : Nomination des adresses postales des 4 logements Sarthe Habitat**

Dans le cadre de la construction de 4 logements rue de la porte, pour que Sarthe Habitat puisse anticiper et organiser les demandes de raccordement concessionnaires en vue d'obtenir les points de livraisons pour la mise en location, il nous est demandé, après en avoir délibéré, de leur communiquer les adresses postales des logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'appellation du logement n°1 comme tel : 30 rue de la porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'appellation du logement n°2 comme tel : 32 rue de la porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'appellation du logement n°3 comme tel : 34 rue de la porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'appellation du logement n°4 comme tel : 36 rue de la porte.

### **20222402-06 : Nomination d'un référent Natura 2000**

La commune de Rouessé-Vassé fait partie du site Natura 2000 Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé-le-Guillaume et la Grand Charnie protégé pour la richesse de sa biodiversité.

A ce titre, un élu référent Natura 2000 doit être désigné au sein du Conseil Municipal.

Son rôle sera de favoriser un suivi plus efficace des actions mises en œuvre et d'en développer de nouvelles répondant aux besoins du territoire. Il participera aux votes lors des comités de pilotage.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 1 voix « abstention » et 8 voix « pour » la nomination de François Godefroy comme étant le référent Natura 2000.

#### **20222402-07 : Renouvellement de la convention SATESE**

La convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre via le SATESE de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Conseil départemental propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du code général des collectivités territoriales, telle que prévues à l'article R.3232-1-1 du CGCT.

Le Président du Conseil Départemental de la Sarthe nous a communiqué le renouvellement de la convention SATESE pour les 2 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de la convention SATESE.

#### **20222402-08 : Projet d'étude de faisabilité de l'aménagement du terrain de l'ancien presbytère**

Sarthe Habitat propose d'effectuer une étude de faisabilité de l'aménagement du terrain de l'ancien presbytère qui se trouve dans le centre-bourg de Rouessé-Vassé, dont la contenance totale du terrain est de 3 845m<sup>2</sup> - le projet regroupe trois terrains cadastrés comme tels : section AB 170, section AB 171, section AB 173.

Le forfait de rémunération est de 7 000€ + 1 400€ de TVA, donc un total de 8 400€ TTC, les honoraires de cabinets partenaires étant compris dans l'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet d'étude pour l'aménagement du terrain de l'ancien presbytère.

### **AVIS DU CONSEIL**

#### **❖ Forfait SACEM**

Ces forfaits permettent de couvrir tous les événements de l'année (fêtes locales ou nationales, concerts, spectacles...) pour un prix tout compris, un usage illimité de la musique en toute tranquillité juridique. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de choisir le forfait illimité pour les fêtes nationales, locales et à caractère social pour un prix de 196.70€ par an, ainsi que le forfait illimité pour les concerts, spectacles et événements dansants pour un prix de 236.04€ par an.

❖ **Label « Ville Prudente »**

La mobilité a été profondément bouleversée ces deux dernières années, avec une volonté pour de nombreux Français de modifier leurs modes de déplacement. Des évolutions qui propulsent la lutte contre l'insécurité routière en tête des priorités des communes. Pour valoriser les collectivités, l'association Prévention Routière a créé le label Ville Prudente.

L'obtention de ce label témoigne de l'implication des élus pour la qualité de vie des habitants de la commune et pour un partage de l'espace public plus apaisé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de candidater afin d'obtenir le label Ville Prudente.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 00.

## Commune de Rouessé-Vassé

Fonction	Nom Prénom	Présence
Maire	BOMBLED Hugues	
Premier adjoint	GODEFROY François	
Deuxième adjoint	VÉRIEN Clémentine	
Troisième adjoint	ROUSSEAU Michèle	
Conseiller	HATÉ Benoit	
Conseiller	GOUPILLE Frédéric	Absent
Conseillère	VERHAEGHE Françoise	Excusée
Conseillère	CARTON Hélène	Excusée
Conseiller	BERNARD Gérald	Excusé
Conseiller	COUANON Jean-Michel	
Conseiller	DEBIEU Alain	
Conseiller	ALLAINE Sylvain	Excusé
Conseillère	COUANON-MEZIERES Bénédicte	